

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le lundi six octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 30 septembre 2008 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DALESSANDRI Cédric, DELANGE Philippe, DUMAS Christine, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS – M MICHEL Joël

POUVOIRS : M MICHEL Joël à Mme LACROIX Monique --

SECRETAIRE : Mme BORROD Simone

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 8 septembre 2008 : ce compte rendu est approuvé. Puis il rappelle l'ordre du jour et propose d'ajouter les points suivants : modification du POS, autorisation donnée au maire pour déposer et signer la déclaration préalable pour un abri poubelle vers la Place du Marché, décision modificative budgétaire, délibération complémentaire concernant le tarif de location des terrains communaux sur lesquels sont implantés les enseignes publicitaires « Champion » : tous ces points sont acceptés et ajoutés à l'ordre du jour.

MARCHE DE TRAVAUX A LA ZI – 3^{ème} tranche

Suite à l'appel d'offres effectué pour la réalisation de la 3^{ème} et dernière tranche de travaux de constructions de trottoirs et de réfection de la chaussée de la ZI (du carrefour Unical jusqu'au cimetière), la commission d'appel a proposé, suite à l'analyse des offres de retenir l'offre de la sté EIFFAGE mieux disante pour un montant HT de 164 430,27 € HT (l'estimation du maître d'œuvre portait sur 210860 €). Le conseil municipal suit l'avis de la CAO et autorise M le Maire à signer le marché de travaux avec la Sté EIFFAGE pour le montant indiqué. Le démarrage des travaux pourrait se faire prochainement.

AMENAGEMENT PAYSAGER ZI et entrée sud RD 1083

L'estimation prévue étant de 100 662 € H, il aurait fallu une délibération du conseil municipal pour autoriser le maire à signer le marché à procédure adapté correspondant à ces travaux si le montant dépasse les 90 000 € HT, le maire n'ayant une délégation de signature pour ce type de marché que jusqu'à ce montant. Or, la Sté SOCAP mieux disante a fait une offre à 86 044.05 € HT (inférieure à 90 000 €) il n'est donc pas utile de prendre une délibération autorisant le maire à signer le marché. Le conseil municipal prend toutefois acte de ce marché. Les travaux devraient démarrer prochainement.

DISSOLUTION DU SIVOM DU CENTRE DE LA DOMBES

Depuis la dernière réunion, la commune a obtenu quelques précisions complémentaires concernant les transferts de charges à la communauté de communes suite à cette dissolution. Des renseignements sont apportés sur la prise en compte des dépenses de réhabilitation du Site de Vaux : Organom ne prendra que 25 % d'un montant estimé à 1.3 millions d'euros, sans actualisation, 58 % du coût sera supporté par la Communauté de Communes Centre Dombes, 21 % par celle de Chalamont, 13.32 % par celle de Chatillon Centre et environ 8 % par celle des Bords de Veyle. Le conseil municipal accepte la dissolution du SIVOM.

RETROCESSION DU TERRAIN D'ASSISE DU COLLEGE A LA COMMUNE PAR LE SIVOM

Le conseil général de l'Ain n'acceptant pas la rétrocession des terrains supportant les collèges, le SIVOM envisage de rétrocéder la parcelle AO 30 pour l'euro symbolique à la Commune, en plus de la parcelle du parking ayant déjà fait l'objet d'une délibération. Le conseil municipal accepte cette rétrocession et les frais d'établissement de l'acte notarié correspondants. Un seul acte sera passé pour les 2 parcelles AO 27 et AO 30.

Une convention à passer entre le conseil général et la commune précisera les conditions d'entretien et de répartition des charges correspondantes entre ces 2 collectivités.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

M Livenais rend compte du rapport fait par Mme la Présidente du Syndicat sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'année 2007, M Brouxel délégué municipal au syndicat complète et précise certains points de cet exposé. Les résultats sont satisfaisants, le coût moyen pour une famille de 4 personnes est de 0.54 € par jour pour une consommation de 120 m³/an. Le rapport de Mme Béguet est disponible en Mairie pour ceux qui voudraient en prendre connaissance.

(M le Maire informe que le résultat du traitement des eaux usées de la station d'épuration est également bon, suite au rapport d'analyse établi par le SATESE)

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Pour le budget communal, le conseil municipal accepte les modifications budgétaires proposées, pour ajuster les crédits des divers comptes à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale.

MODIFICATION DU POS

Le document de modification du POS de 1994 est prêt à être mis à l'enquête publique début novembre. M PETIT adjoint à l'urbanisme rappelle les 3 points principaux de cette modification qui porte notamment sur :

- l'intégration des risques technologiques (SEVESO) liés à la présence des Ets Bernard et Sica de Sûre, des contraintes liées à l'oléoduc Marseille/Langres et au gazoduc
- l'intégration du projet urbain pour la zone industrielle 1NAX nord, devenu caduc suite à l'annulation du PLU 2002
- Le classement du lotissement Bel Air 3 en zone 1NAa comme en 2002, puisque cette zone est construite et que son maintien en zone 2NA pose des problèmes d'instruction des autorisations d'urbanisme obligeant l'instructeur à se référer au Règlement national d'urbanisme

Une nouvelle délibération récapitulative de cette modification est prise.

REALISATION D'UN ABRI POUBELLES POUR LES FORAINS DU MARCHE

Le conseil municipal autorise M le Maire à déposer une déclaration préalable et à signer la décision correspondante au nom de la commune, pour la réalisation de cet abri.

PRECISION SUR LE TARIF DES « EMBLEMES » PUBLICITAIRES DE CHAMPION MIS A LA DISPOSITION PAR LA COMMUNE

Suite à la délibération du il s'avère nécessaire de préciser que le tarif de 180 € par an et par emplacement, décidé par le conseil municipal ne correspond pas à la taxe sur la publicité (non instaurée sur la commune puisque celle-ci est de la compétence de la communauté de communes) mais que ce tarif correspond au prix de location de chacun des 2 lieux (terrains) mis à la disposition de l'enseigne Champion par la commune pour y apposer sa publicité.

COMMISSION SANTE

Devant le risque de pénurie de médecins sur la commune à court terme (Le Dr Ferrand n'ayant pas été remplacé), le conseil municipal décide de créer une commission « santé » pour recenser les besoins avec les professionnels de santé de la commune et réfléchir à des projets possibles...

La commission municipale est composée de M Baron, Mme Lacroix responsable de cette commission, Mme Tribolet, M Lefever, M Petit, M Mathieu, Mme Borrod, M Lhuillier, M Michel et Mme Tomatis.

Une première rencontre est prévue le 5 novembre prochain à 20 H 30 en Mairie. Une invitation sera adressée aux professionnels.

PROJET DE PARKING POUR LA GARE

M le Maire rend compte des démarches qu'il a entreprises avec les responsables de la SNCF et de la Région partenaires financiers pour la création d'environ 43 places de parking supplémentaires pour desservir la gare (terrain cédé par la SNCF le long de la route de Neuville et dans le prolongement du parking dans l'ex cour de marchandises) Ce projet dont la lère estimation s'élève à 164 700 € HT pourrait être subventionné à 25 % par la Région, à 25 % par la SNCF et 40 % du montant restant par la communauté de communes, la commune de St André étant maître d'ouvrage du projet.

Ce projet s'affine et fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion.

Séance levée à 23 H 05.

La secrétaire de séance,

Le maire,

S. BORROD